FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



CloneDetect

Section 1. Identification

Nom du produit : CloneDetect
Autres moyens : Non disponible.

d'identification

Type de produit : Liquide.

Numéro du produit : ₹8400B

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit: À l'usage de la R&D seulement.Domaine d'application: Applications professionnelles.

Manufacturier : MOLECULAR DEVICES, LLC

3860 N First Street San Jose, CA 95134

USA

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS

: msdsinquiry@moldev.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

composer en cas d'urgenc (indiquer les heures de +1 703-527-3887 (Extérieur USA/Canada)

: CHEMTREC (24 heures): 1-800-424-9300 (USA/Canada),

service)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la

substance ou du mélange

: Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement: Pas de mention de danger.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention : Non applicable.
Intervention : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens : Non disponible.

d'identification

| Nom des ingrédients | Autres noms | % (p/p) | Numéro CAS |
|----------------------------|-------------|---------|------------|
| øhlorure de sodium | - | ≥1 - ≤5 | 7647-14-5 |
| albumines du sérum sanguin | | ≥1 - ≤5 | 9048-46-8 |

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 1/11 précédente

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de

contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les

chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire

vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un

médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison

immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 2/11 précédente

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

- : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, une mousse antialcool ou de l'eau vaporisée (brouillard).
- : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

- : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 3/11 précédente

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène générale au travail

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 4/11 précédente

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide. Couleur : Jaune. Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Non disponible.

Ha 7.6

Point de fusion et point de

congélation

: Non disponible.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage

d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Non disponible. : Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité Non disponible. Limite supérieure/inférieure

d'inflammabilité ou

d'explosivité

: Non disponible.

Tension de vapeur

| | Pression de vapeur à 20 °C | | | Pression | on de vap | oeur à 50 °C |
|---------------------|----------------------------|-----|---------|----------|-----------|--------------|
| Nom des ingrédients | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| l'eau | 17.5 | 2.3 | | 92.258 | 12.3 | |

Densité de vapeur relative

Densité relative Solubilité

Non disponible.

: Non disponible. : Non disponible.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammation

Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision

: 04/07/2023 Date de publication précédente

: 22/04/2022

Version : 1.01

5/11

Canada

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Viscosité : Non disponible.

Temps d'écoulement : Non disponible.

(ISO 2431)

Caractéristiques des particules

Taille médiane des

particules

: Non applicable.

Autres informations

Remarques physico-

chimiques

: Aucune information additionnelle.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de

polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter : Sensible à la lumière.

Matériaux incompatibles : Puissant comburant, acides forts, alcalins forts, hydrocarbures halogénés, Métaux

lourds.

Produits de décomposition

dangereux

: oxydes de sodium, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--------------------------------------|------------|---------|------------|------------|
| nlorure de sodium | DL50 Orale | Rat | 3000 mg/kg | - |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|--|---------|-----------|------------------------------|-------------|
| nlorure de sodium | Yeux - Modérément irritant Yeux - Modérément irritant | | - | 10 mg 24 heures 100 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 24 heures 500 mg | - |

Conclusion/Résumé

Date d'édition/Date de révision: 04/07/2023Date de publication précédente: 22/04/2022Version précédente: 1.016/11

Section 11. Données toxicologiques

Peau : Non disponible.
Yeux : Non disponible.
Respiratoire : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Non disponible.

Respiratoire : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux
Inhalation
: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau
: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion
: Aucun effet important ou danger critique connu.
: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux
Inhalation
: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau
Ingestion
: Aucune donnée spécifique.
: Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Date d'édition/Date de révision: 04/07/2023Date de publication: 22/04/2022Version: 1.017/11précédente

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles: Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la: Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/ kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|
| ☑oneDetect | | N/A | N/A | N/A | N/A |
| chlorure de sodium | | N/A | N/A | N/A | N/A |
| albumines du sérum sanguin | | N/A | N/A | N/A | N/A |

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|--|---|--|
| <mark>e</mark> ĥlorure de sodium | Aiguë CE50 2430000 μg/l Eau douce Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce Aiguë CE50 402.6 mg/l Eau douce Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce | Algues - Navicula seminulum Crustacés - Cypris subglobosa Daphnie - Daphnia magna Plantes aquatiques - Lemna | 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures |
| | Aiguë CL50 1000000 μg/l Eau douce | minor Poisson - Morone saxatilis - Larve | 96 heures |
| | Chronique CL10 781 mg/l Eau douce | Crustacés - Hyalella azteca - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) | 3 semaines |
| | Chronique NOEC 6 g/L Eau douce | Plantes aquatiques - <i>Lemna</i> minor | 96 heures |
| | Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce | Daphnie - <i>Daphnia pulex</i> Poisson - <i>Gambusia holbrooki</i> - Adulte | 21 jours 8 semaines |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Persistance et dégradation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 8/11 précédente

Section 12. Données écologiques

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | Classification pour le DOT | IMDG | IATA |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------|----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. | Not regulated. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | No. | No. |

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 9/11 précédente

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien
 Substances toxiques au
 Aucun des composants n'est répertorié.
 Aucun des composants n'est répertorié.

sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de

révision

: 04/07/2023

Date de publication

précédente

: 22/04/2022

Version : 1.01

Élaborée par : Sphera Solutions

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

N/A = Non disponible NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé. | |

Références : RPD = Règlement sur les produits dangereux

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 10/11 précédente

Section 16. Autres informations

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision : 04/07/2023 Date de publication : 22/04/2022 Version : 1.01 11/11 précédente